

FORMATION ASSISTANT FAMILIAL



PROJET PÉDAGOGIQUE

Edition d'avril 2023

**Institut Régional
du Travail Social**
Champagne-Ardenne

8 rue Joliot-Curie – 51100 Reims
tél : 03 26 06 22 88
fax : 03 26 06 82 56

irtsc@irts-ca.fr
www.irts-ca.fr

Sommaire

Introduction.....	3
I - Les objectifs de la formation	3
II Présentation des modules de formation.....	5
III – Une organisation pédagogique soutenue par un travail en équipe.....	7
A - Une équipe de trois formateurs par groupe :.....	8
B Les réunion pédagogiques	9
IV - Les modalités pédagogiques	9
V - La préparation aux épreuves de certification	10
VI - L'évaluation de la formation	12
A - Par les acteurs de la formation tout au long du cursus :	12
B -Le conseil de perfectionnement	12
VII - Des parcours personnalisés : allègement et parcours post VAE.....	13
VIII - Le programme de formation.....	14
Conclusion	25

Introduction

La mise en place de la formation des assistants familiaux est soumise à un appel d'offre national lancé par le CNFPT. L'IRTSCA a obtenu le marché pour le département de l'Aube.

Le projet de formation des assistants familiaux élaboré en 2007 a évolué tout au long des années. Il s'appuie sur la connaissance que nous avons du métier, à savoir des personnels qui l'exercent et de son évolution au regard des différentes lois de professionnalisation et de réforme de la protection de l'enfance. Elle prépare au diplôme d'État d'assistant familial. Elle doit être suivie par tout assistant familial dans un délai de trois ans après le premier contrat de travail suivant son agrément. Cet agrément délivré par le président du conseil général est nécessaire pour exercer la profession.

Les évaluations collectives des groupes, les évaluations individuelles des stagiaires, les évaluations en équipe pédagogique ont permis des ajustements voire des innovations sur le plan pédagogique ainsi que dans les relations avec les partenaires de formation.

Une connaissance plus affinée du public en formation grâce aux travaux de recherche effectués sur les profils et trajectoires des assistants familiaux nous ont incités à proposer des modalités pédagogiques particulières visant à faire émerger les compétences singulières de chacun.

Cette formation de 24 mois dispensée à l'IRTSCA est de niveau 3, en mode présentiel, en alternance et non éligible au CPF.

Une réforme est attendue elle pourrait avoir des incidences sur le programme de formation, la volumétrie et l'amplitude de la formation.

I - Les objectifs de la formation

Cette formation vise la qualification des professionnels en leur permettant d'acquérir les compétences requises pour l'exercice du métier qu'ils soient assistants familiaux en protection de l'enfance, en accueil spécialisé ou en accueil thérapeutique.

L'assistant familial doit être **titulaire d'un agrément délivré par le président du conseil général** après vérification que ses conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des mineurs accueillis.

Selon le décret n° 2005-1172 du 30 décembre 2005 relatif à la formation des assistants familiaux et instituant le diplôme d'État d'assistant familial, l'assistant familial doit suivre une formation adaptée aux besoins spécifiques des enfants accueillis, dans le délai de trois ans après son premier contrat de travail.

La création du diplôme d'État d'assistant familial (D.E.A.F) vise à permettre aux assistants familiaux ayant suivi la formation obligatoire prévue par l'article L.421.15 du code de l'action sociale et des familles, d'obtenir un diplôme professionnel. Le diplôme d'État d'assistant familial est défini par les articles D.451-100 à D.451-104 du code de l'action sociale et des familles et organisé par l'arrêté du 14 mars 2006 relatif au diplôme d'État d'assistant familial.

La formation est accessible aux personnes ayant effectué une formation préparatoire à l'accueil d'enfant organisé par l'employeur d'une durée de 60 heures.

L'IRTSCA dispense de la formation de 240 heures en alternance sur une amplitude de 24 mois et prépare au diplôme d'État d'assistant familial.

La formation permet auprès des apprenants :

- D'apprendre à travailler en collaboration avec les membres de l'équipe pluridisciplinaire de la direction enfance famille du département

- De favoriser l'intégration de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune majeur dans la famille d'accueil en fonction de son âge et de ses besoins,
- D'assurer un accompagnement éducatif de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune majeur selon leurs besoins en tenant compte des soins et de l'attention à apporter dans leur quotidien.

La formation se décompose en trois domaines de compétences (DC) au sein des modules qui la composent.

- **DC1** : accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil :

- Répondre aux besoins physiques et aux besoins de soins de l'enfant.
- Contribuer à répondre aux besoins psychiques de l'enfant.
- Intégrer l'enfant à sa famille d'accueil.

- **DC2** : accompagnement éducatif de l'enfant

Favoriser le développement global de l'enfant.

Contribuer à l'insertion sociale, scolaire ou professionnelle de l'enfant.

- **DC3** : communication professionnelle

- Communiquer avec les membres de l'équipe de placement familial.
- Communiquer avec les intervenants extérieurs.

II Présentation des modules de formation

modules	Domaines de compétences	Intitulés de modules	Nombre de jours	Nombre d'heures
1	DC 3 DC 1	Alternance et parcours de formation Présentation et démarrage du cursus de formation	2	10 2
2	DC 1	Observations et écrits professionnels	2	12
3	DC 1	Approche et développement de l'enfant et l'adolescent	2	12
4	DC 1	Approche du développement de l'enfant et l'adolescent (suite)	2	12
5	DC 1	La rencontre avec l'enfant Ethique relationnelle et professionnelle	2	12
6	DC 1	L'attachement et ses troubles	2	12
7	DC 1	Comprendre les comportements de l'enfant " Les troubles fonctionnels : alimentation et sommeil"	2	12
8	DC 1	Comprendre les comportements de l'enfant " Les signes de malaises physiques et psychiques"	2	12
9	DC 1	Prévention et gestes d'urgence Echanges avec le département La réorientation des enfants placés Table ronde intervenants extérieurs	1 1	7 5
10	DC 1	Séparation et accueil familial	2	12
11	DC 1 DC 3	Cheminement et implication professionnels	2	6 6

modules	Domaines de compétences	Intitulés de modules	Nombre de jours	Nombre d'heures
12	DC 1	Dynamique de l'accueil familial " Accompagnement de l'enfant dans l' "entre deux" familial"	2	12
13	DC 1	Dynamique de l'accueil familial " Une place pour chacun dans la dynamique d'accueil familial	2	12
14	DC 3	Le travail en équipe	2	12
15	DC 3	Le travail en équipe (suite)	1	6
	DC 2	Approche culturelle	1	6
16	DC 2	Accompagnement éducatif Structuration de l'identité du jeune	2	12
17	DC 2	Les apprentissages scolaires	2	12
18	DC 2	Les médiations éducatives et culturelles	2	12
19	DC 2	Accompagnement des adolescents en grande souffrance	2	12
20	DC3	Alternance et parcours de formation	2	6
	DC 2			6

III – Une organisation pédagogique soutenue par un travail en équipe

A ce jour, l'équipe est composée : d'une responsable de formation, d'une assistante de formation et de cinq formatrices.



Brigitte JEANSON

Responsable de la formation



Madjouba BOUDJELAL

Assistante de formation



Anne CHRISTE-JOIGNEAUX

Référente de parcours et formatrice



Stéphanie DAM

Formatrice



Maëlle BOUCHER

Formatrice



Caroline PAVOT

Formatrice



Virginie ÉVRARD

Formatrice

A - Une équipe de trois formateurs par groupe :

Chaque groupe de 15 apprenants maximum est accompagné par une équipe pédagogique composée de trois personnes : un formateur référent de parcours et deux formateurs complémentaires (formateur 1 et formateur 2). Les formateurs se succèdent à un rythme bien défini.

Outre leur connaissance de l'accueil familial, les formateurs possèdent des qualifications spécialisées : travailleurs sociaux, psychologues, thérapeutes familiaux, intervenants ayant des connaissances spécifiques en systémie, intervenants rodés à l'analyse des pratiques... Pour la constitution de chaque équipe, nous veillons à mêler des compétences différentes.

Un référent de parcours :

Le référent de parcours assure la majorité des contenus, à savoir les contenus qui relèvent du cheminement et de l'implication professionnels. Il est aussi chargé de la coordination avec les deux autres formateurs à qui sont confiés des modules particuliers.

Les contenus du DC3 sont principalement assurés par le référent de parcours. Il est le garant de l'ensemble de la formation et les évaluations intermédiaires ont lieu lors de sa présence (module 5, 10 et 16). Il peut aussi être en relation étroite avec le référent professionnel proposé par l'employeur.

Ce référent intervient à un rythme régulier au sein du groupe ce qui lui permet de prendre le temps en début des modules qu'il encadre, de faire le point :

- sur les questions particulières du groupe en relation avec l'employeur, l'organisme de formation ou l'organisme faisant passer les épreuves de certification.
- sur l'avancée des candidats dans la préparation du dossier pour l'épreuve n°1.

Un fonctionnement en trio :

Notre organisation vise à ce que les apprenants se soient en relation avec l'équipe de formateurs.

La formation démarre par des contenus liés au DC3. L'ensemble de l'équipe pédagogique anime ce premier module et fait ainsi connaissance avec le groupe. Il est aussi plus aisé, à trois personnes, d'aider les apprenants à se saisir des traces du stage préparatoire et à les partager.

La deuxième journée est utilisée pour un travail de réflexion sur les motivations à exercer le métier et sur une mise en évidence des attentes en formation de manière collective.

Un temps d'élaboration du projet individuel de formation peut alors être proposé et chacun peut rédiger, avec l'aide d'un des trois formateurs présents, son écrit pour le livret de formation.

Le module 11 dispensé à mi-parcours et le module 20 en fin de formation regroupent l'ensemble de l'équipe des trois formateurs. Les temps d'évaluation individuelle justifient amplement ce choix.

A la fin de chaque module, le formateur élabore un compte rendu synthétique qui reprend des remarques sur l'ambiance, le temps de parole professionnelle, les contenus, l'organisation, les aspects

matériels et autres. Il le fait parvenir rapidement à ses deux collègues, ainsi qu'au responsable de formation.

B Les réunion pédagogiques

Les rencontres pédagogiques transversales : 2 par année.

Un regard croisé des formateurs sur l'avancée de la formation et sur la préparation aux épreuves de certification nous semble nécessaire. Le travail en équipe est de règle. Des temps de rencontres réguliers sont organisés par le responsable de formation en présentiel ou en visioconférence.

Son rôle est d'animer cette équipe, d'organiser la préparation pédagogique des modules avec les formateurs, de gérer les aspects administratifs et logistiques de la formation sur les différents sites. Il veille à l'harmonisation des pratiques au regard du projet et assure les relations avec les employeurs des stagiaires de la formation.

L'intitulé de chaque module ainsi que la déclinaison des thèmes ont été élaborés en fonction des référentiels professionnels, de formation et de certification.

L'équipe pédagogique s'interroge sur les contenus pour les préciser, les actualiser et pour retenir les méthodes et supports pédagogiques les plus adéquats.

Nous tenons compte des remarques formulées des apprenants lors du bilan intermédiaire et de fin de formation pour affiner la préparation et prévoir des aménagements.

Tous les formateurs ont à disposition l'ensemble des contenus des modules préparés en équipe élargie dans des pochettes numérotées. Chacune des 20 pochettes comprend :

- un feuillet avec le titre du module, les contenus détaillés et le déroulement séquentiel du module étoffés des modalités pédagogiques particulières ;
- les documents supports au traitement du contenu ;
- les documents synthétiques à distribuer en fin de module ;
- la bibliographie indicative spécifique.

Ceci permet, pour chaque formateur, une vision globale de la formation dans son ensemble. Et il lui est plus aisé d'insérer le contenu de son module et de pouvoir faire le lien avec l'avant et l'après.

L'élaboration des outils d'évaluation et la préparation aux épreuves de certification font partie intégrante de ces temps de réflexion collective

Des temps de formation réguliers pour l'équipe :

Le responsable de formation, les formateurs sont amenés à participer à des formations et à se rendre à des colloques autour de la protection de l'enfance : Association Nationale des Placements Familiaux (ANPF) par exemple, les assises de la protection de l'enfance, fil santé jeunes...

IV - Les modalités pédagogiques

Un groupe est constitué de 15 apprenants maximums, il permet une richesse dans le partage des expériences et une communication facile. L'IRTSCA ouvre deux groupes par an, une rentrée en septembre/octobre et une en janvier/février. Les temps de formation sont regroupés sur deux jours par mois soit le lundi/mardi ou le jeudi/vendredi hors période de vacances scolaires

Les modalités pédagogiques retenues sont diversifiées, adaptées en permanence aux sujets abordés et aux questionnements des assistants familiaux.

Elles font alterner :

- Des apports théoriques et méthodologiques,
- Un outil support au recueil d'observation de l'enfant (classeur d'observation)
- Des exposés et des analyses de situations d'accueil durant le temps de parole professionnelle,
- Des quiz,
- Des supports audio-visuels,
- Des études de textes,
- Des exercices d'écriture et des productions d'écrits professionnels,
- Des mises en situation : jeux de rôle et simulation d'entretiens,
- Des échanges en groupe,
- Des jeux spécifiques créés au regard du contenu,
- Des interventions de professionnels comme le Juge Des Enfants
- La mise à disposition aux apprenants de documents spécifiques rédigés par l'équipe
- Des indications bibliographiques à chaque module.

Une part importante est offerte à l'analyse des pratiques et/ou des situations. Comme évoqué précédemment, les études de situations constituent des supports pertinents à l'appropriation des contenus théoriques. Aider ce public à acquérir des compétences nécessite, de la part du formateur, d'être très à l'écoute des préoccupations du groupe. Ce temps d'échange doit favoriser l'expression des questions, des doutes, des difficultés, des savoir-faire et savoir-être de chaque professionnel et veille aussi à développer les capacités de recul et d'analyse.

Au début de chaque module, le temps de parole professionnelle permet souvent cette mise à distance nécessaire pour envisager autrement la situation et avec le soutien des autres intervenants.

V - La préparation aux épreuves de certification

La formation dispose de temps formalisés permettant de faire des mises au point avec le référent de parcours. Des exercices sont réalisés pour préparer aux épreuves que ce soit dans le domaine de la présentation, de la prise de parole, de l'écoute, de l'organisation, de l'argumentation ou de l'écrit. La préparation aux épreuves se déroulent au centre sportif de l'Aube dans une salle prévue à cet effet.

Préparation à l'épreuve n°1 : la constitution et l'entretien autour du dossier :

La progression du dossier s'effectue entre le module 2 et le module 14. Des temps spécifiques sont organisés au sein des modules encadrés par le référent de parcours : temps de description, temps de questionnement, temps de lien avec les références théoriques, temps d'analyse, ...

Lors du module 2, les apprenants sont invités à utiliser le classeur d'observations. Ils y reportent régulièrement les notes des observations de l'enfant accueilli en vue d'élaboration des rapports d'évolution destinés à l'équipe de placement.

Ces informations chronologiques sur la vie de l'enfant enrichissent parallèlement encore le dossier de l'épreuve n° 1.

C'est le formateur référent de parcours qui se charge plus particulièrement de l'élaboration des dossiers DC1 et propose un travail continu sur cette épreuve avec des questionnements réguliers sur l'avancée

du dossier. Le référent peut organiser à la demande de l'apprenant un accompagnement spécifique en cas de difficultés rencontrées.

La partie « entretien » est préparée tout au long de la formation au travers des multiples exercices d'oralité.

L'équipe s'est penchée sur l'élaboration d'outils spécifiques visant à aider les professionnels en formation à être plus performants dans les exercices de présentation orale.

Des trames sont proposées afin que chaque exposé de situation se déroule de manière structurée avec une richesse d'informations.

Les situations expliquées par les participants ont par conséquent plusieurs objectifs, à savoir le support à un temps d'analyse des pratiques mais aussi un exercice d'entraînement à l'oral.

Le formateur veille autant que possible à mettre les participants en situation de prise de parole et d'écoute.

Préparation à l'épreuve n°2 : étude de cas :

Le référent de parcours assure un temps méthodologique sur la réalisation de l'étude de cas et la replace dans son domaine de compétence à savoir l'accompagnement éducatif.

Trois études de cas écrites sont proposées aux stagiaires. Les réponses aux questions servent à évaluer les capacités des candidats à participer à la mise en œuvre d'un projet éducatif en direction de l'enfant mais aussi à évaluer les capacités à justifier d'un choix éducatif face à une situation quotidienne.

Une « épreuve blanche » est réalisée au module 18 dans les conditions de l'examen.

En dehors de ces temps, des entraînements sont pratiqués de manière transversale. En effet, la formation s'appuyant fortement sur l'exposé et l'analyse des pratiques, il est opportun de questionner régulièrement le positionnement professionnel sur l'accompagnement éducatif des participants au travers des situations exposées.

Si des difficultés d'écriture sont repérées chez certains apprenants pouvant constituer un handicap pour le passage de l'épreuve écrite, il peut être proposé, comme pour la préparation à l'épreuve n°1 des modalités d'accompagnement par le référent professionnel à leur demande.

Préparation à l'épreuve n°3 : entretien à partir du livret de formation :

L'épreuve venant valider le domaine de compétence n°3 sur la communication professionnelle prévoit un entretien avec un jury portant sur l'environnement professionnel du candidat.

Le livret de formation incluant les écrits du candidat (projet et bilan) ainsi que les rapports d'évaluation permettent au jury d'orienter l'entretien.

Quant aux évaluations de milieu et fin de formation, elles sont proposées lors des modules 11 et 20. Les référents professionnels des candidats et le référent de parcours s'entendent au préalable sur les critères d'évaluation. Des entretiens d'une demi-heure en présence du candidat, du référent de parcours et du référent professionnel désigné sont prévus, majorés d'un temps de rédaction du rapport.

Lors du module 20, les formateurs soutiennent les apprenants dans la rédaction du bilan individuel à reporter dans le livret.

Tous les professionnels en formation sont détenteurs d'un livret de formation complet où ils peuvent insérer les écrits.

VI - L'évaluation de la formation

Plusieurs temps participent à l'évaluation du cursus de formation.

A - Par les acteurs de la formation tout au long du cursus :

- *Un temps avec chaque groupe :*

Le niveau scolaire des participants est hétérogène, et peut être variable d'un groupe à l'autre.

Les formateurs tiennent compte des particularités des apprenants afin que puisse se dérouler au mieux le projet de formation et pour mieux les accompagner ;

Un test de positionnement est renseigné dès le début de la formation. Il nous permet de mieux connaître le stagiaire afin de l'accompagner durant sa formation (parcours, expérience, connaissances, maîtrise de l'outil informatique, niveau à l'écrit, niveau à l'oral, informations diverses à nous faire part).

En présence du référent de parcours un point est effectué sur l'avancée du groupe dans le cursus de formation au regard des objectifs fixés. Ces temps d'évaluation collective se pratiquent au module 5, module 10, module 16. Ils constituent un exercice oral à partir de questions posées par le formateur.

Un questionnaire individuel d'évaluation à mi-parcours à l'issue de la première année de formation et un questionnaire en fin de formation sont renseignés par chaque apprenants de façon anonyme.

Un bilan de formation est effectué collectivement au 20^{ème} module en présence du responsable de la filière, des trois formateurs, de la cheffe de service du département de l'Aube, des référents professionnels et d'un référent du CNFPT

Il vise à faire le point entre la formation dispensée et les compétences acquises par les apprenants dans la construction de leur projet professionnel en tant qu'intervenant dans le champ de la protection de l'enfant.

B -Le conseil de perfectionnement

Il se réunit une fois par an au mois de mai.

Le conseil de perfectionnement a pour but l'évaluation de la formation et veille à la cohérence du programme et ceci dans le respect des référentiels.

Il évalue régulièrement l'avancée de la formation et analyse les résultats du DEAF.

Un regard est porté sur les contenus, les modalités pédagogiques, la préparation aux épreuves de certification, les relations au sein des groupes ainsi que les conditions matérielles de la formation.

Le conseil est composé de l'équipe de formation de l'IRTSCA (administrative et pédagogique), des délégués représentant les promotions en cours. Le représentant du CNFPT ainsi que la cheffe de service des Assistants familiaux de la Direction enfance famille du département de l'Aube et les référentes professionnelles sont également invitées

VII - Des parcours personnalisés : allègement et parcours post VAE

- **Allègement :**

Si un professionnel a déjà suivi une partie de la formation dans un autre organisme et demande à la terminer à l'IRTSCA, un état des contenus suivis et des compétences acquises est effectué par le responsable de la formation. Un contrat pédagogique est ensuite proposé à l'apprenant et à son employeur.

Les assistants familiaux titulaires d'un diplôme d'auxiliaire de puériculture, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur spécialisé ou de puéricultrice peuvent être dispensés prévue cependant le département de l'Aube recommande de suivre la formation dans son intégralité afin de monter en compétence et de répondre au mieux aux spécificités du métier

- **Parcours post VAE :**

Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 14 mars 2006, les candidats qui, pour donner suite à une validation partielle prononcée par un jury de validation des acquis de l'expérience, optent pour un complément de formation préparant au diplôme d'Etat, sont dispensés des épreuves du diplôme attaché aux compétences déjà validées. Ils bénéficient des allègements de formation correspondants.

Le déroulement de la formation prévoit des possibilités d'intégrer ces assistants familiaux qui ont validé partiellement les épreuves et qui choisissent de suivre à nouveau les contenus inhérents aux domaines de compétences concernés.

A savoir : Les contenus relevant du DC1 se suivent (modules 2 à 13), ceux relevant du DC2 aussi (modules 15 à 20). Ce choix pédagogique permet aux éventuels candidats souhaitant valider un de ces domaines de compétence de suivre, sans coupure, la formation.

Pour le DC3, le choix a été fait de le découper : module 1, 11, 14, 15 et 20.

Si un candidat se présente pour travailler les contenus du DC3, un accompagnement particulier sur les acquis dans ce domaine ainsi que sur l'élaboration du projet particulier de formation partielle pourra être envisagé de manière singulière afin que le candidat puisse enchaîner, le cas échéant, les contenus inhérents à ce domaine de compétence.

Chaque groupe de formation peut intégrer deux personnes supplémentaires pour chaque domaine de compétence (que ce soit à la suite d'une validation partielle des compétences lors du passage des épreuves de certification ou dans le cadre d'un parcours post jury VAE).

Un contrat pédagogique spécifique entre le candidat et le responsable de formation est élaboré mentionnant la liste des contenus à suivre, le calendrier des modules et le nom du référent de parcours.

VIII - Le programme de formation

Module 1

Alternance et parcours de formation

Présentation et démarrage du cursus de formation

Contenu :

- Accueil et présentations diverses : participants, équipe de formateurs.
- Dynamique de groupe
- Travail sur l'identité personnelle, choix du nom du groupe
- Approche historique de l'accueil familial « De la nourrice à l'assistant familial » les lois de professionnalisation
- Identité professionnelle, présentation de la formation.

Intervenants

3 personnes sur deux jours : Le référent de parcours et deux formateurs du groupe Formateur 1 et Formateur 2

Module 2

Observations et écrits professionnels

Contenu :

- Temps de parole professionnelle
- Suite du travail sur l'élaboration du DC1
- Sensibilisation aux méthodes d'observation :
 - observer c'est percevoir
 - observer c'est recueillir des données
 - observer, c'est retranscrire des données dans le but de les exploiter
- La trace écrite des observations de l'enfant ; l'utilisation du classeur d'observations.
- Ecriture des projets de formation
- Election des délégués de groupe.

Intervenants :

Sur les deux jours : Le référent de parcours

Module 3

Approche du développement de l'enfant et de l'adolescent

Contenu :

- Temps de parole professionnelle
- Qu'est ce qu'un enfant ?
- Qu'est ce qu'implique le fait de grandir ?
- Quels sont ses besoins ?
- L'enfant : un être humain. Approche anthropologique, historique et sociologique
- Développement de l'enfant : Petite enfance - de la grossesse à la naissance.
- Le développement physique, psychomoteur, intellectuel, sexuel et affectif.
- Les interactions mère / enfant. Le rôle du père.
- L'enfant : un être en construction : le développement physique, psychomoteur, intellectuel, sexuel et affectif.
- Rôle des adultes qui peuvent reconnaître ses besoins

Intervenants :

Sur les deux jours : Formateur 1

Module 4

Approche du développement de l'enfant et de l'adolescent (suite)

Contenu :

- Temps de parole professionnelle
- Adolescence et puberté. Modification du schéma corporel et de l'image du corps. Le développement intellectuel.
- Les transformations psychiques : recherche d'une identité, fin des liens de dépendance, projection dans l'avenir, maîtrise des émotions.
- L'adolescence, fait de société
- Rythmes biologiques : prise en compte de l'enfant dans sa singularité et adaptation des temps de sommeil, d'activité, de travail scolaire...

Intervenants :

Sur les deux jours : Formateur 1

Module 5
Ethique professionnelle
La rencontre avec l'enfant

Contenu :

- Temps de parole professionnelle et suite du travail sur l'élaboration du DC1
- La rencontre avec l'enfant : s'ouvrir au monde de l'autre
- Réflexion sur l'accueil
- Confrontation de deux systèmes de normes et valeurs
- Les affects et émotions potentiellement présents dans la rencontre avec l'enfant
- Ethique professionnelle
- Evaluation intermédiaire individuelle et collective.

Intervenants :

Sur les deux jours : Le référent de parcours

Module 6
L'attachement et ses troubles

Contenu :

- Temps de parole professionnelle
- Approche du concept d'attachement
- Réflexion sur le lien affectif (lien structurant, lien aliénant...).
- Processus d'attachement, séparation et individuation.
- Les troubles de l'attachement et les conséquences possibles pour l'enfant.
- Réflexion sur la place de l'enfant déplacé et sur ses capacités à s'attacher à d'autres figures affectives

Intervenants :

Sur les deux jours : Formateur 2

Module 7

Comprendre les comportements de l'enfant

« Les troubles fonctionnels : l'alimentation, le sommeil »

Contenu :

- Temps de parole professionnelle
- Rythmes biologiques de l'enfant et de l'adolescent
- Questions autour de l'alimentation
- Travail sur les représentations : Hygiène, équilibre et habitudes alimentaires
- L'oralité, la quête affective, les nourritures affectives.
- Troubles de l'alimentation : obésité infantile, anorexie
- Le sommeil et ses troubles.
- Les phases, les fonctions, les besoins singuliers, les conséquences sur la santé physique et mentale, les conditions pour un bon endormissement
- Le sommeil et l'angoisse de séparation

Intervenants :

Sur les deux jours : Formateur 1

Module 8

Comprendre les comportements de l'enfant « Les signes de malaises physiques et psychiques »

Contenu :

- Temps de parole professionnelle
- Repérage des signes de malaises physique et psychique : Savoir différencier les troubles ponctuels d'un malaise plus profond
- Sens du symptôme : les troubles du comportement comme expression d'une souffrance (hyperactivité ou agitation symptomatique ? Les difficultés de concentration, d'attention et de mémorisation).
- Transmission transgénérationnelle
- Troubles de l'estime de soi, de construction de l'identité.
- Les signes d'alerte de l'enfant ayant subi des traumatismes majeurs : maltraitance et abus sexuels
- La recherche d'un accompagnement adapté.
- Les questions de santé : le suivi médical Suite de l'élaboration du dossier DC1

Intervenants :

Sur les deux jours : Le référent de parcours

Module 9

Prévention et secours civiques de niveau 1 – J1

Contenu :

Pour ce module, l'IRTSCA fait appel aux organismes habilités à dispenser la formation. L'arrêté du 16 novembre 2011 (loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile) modifie celui du 24 juillet 2007 et fixe le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif au PSC1. L'objectif de ce nouveau texte est de présenter différemment le référentiel national en distinguant trois niveaux :

- Identification des compétences que toute personne doit acquérir pour concourir par son comportement à la sécurité civile (annexe 1)
- Les caractéristiques de la formation : organisation, durée, qualification des formateurs et encadrement (annexe 2)
- Les modalités de certification : capacités évaluées (annexe 3)

Selon ce nouveau texte, le stagiaire en formation sera par conséquent amené à acquérir les compétences pour :

- Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
- Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté
- De réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne victime d'une obstruction des voies aériennes, victime d'un saignement abondant, inconsciente qui respire, en arrêt cardiaque, victime d'un malaise et victime d'un traumatisme.

L'enseignement dispensé peut comporter des apports de connaissances théoriques, générales ou techniques, mais la priorité doit être donnée aux exercices d'application pratique.

L'arrêté fixe une durée minimale de 7 heures de formation.

Intervenants :

Organisme extérieur habilité - 1 journée de 7h

Module 9 J2

Contenu :

- **Rencontre avec les référentes professionnelles, la responsable du département**
 - Objectif présentation de l'organisation du département, organigramme
 - Rôle des différents services et les partenaires
 - Présentation du DC3 : rappel pour la préparation de l'évaluation orale du module 11
- **La réorientation** : intervention d'un psychologue du département autour de la séparation, l'arrivée et le départ d'un enfant confié de l'ASE
- **Temps dédié à une table ronde** : intervenants extérieurs invités autour d'une thématique

Intervenants :

Référentes professionnelles du département/ référente de parcours

Psychologue du département, intervenants extérieurs, associations.

Module 10

Séparation et accueil familial

Contenu :

- Temps de parole professionnelle
- Voyage d'un enfant déplacé
- Les facteurs en cause dans la séparation de l'enfant et de sa famille : le déplacement de l'enfant
- Approche de la maltraitance.
- Du déplacement de l'enfant au placement : cadre législatif (réforme protection de l'enfance 2007 et 2016)
- Les effets recherchés de cette séparation : séparation thérapeutique, protection de l'enfant, transformation ou création de nouveaux liens de l'enfant avec sa famille naturelle, soutien de la famille...
- Dynamique de l'accueil familial : l'appropriation du sens du placement par l'enfant et le projet d'accueil pour l'enfant (les acteurs, le contenu)
- Bilan individuel : questionnaire à mi-parcours de formation

Intervenants :

Sur les deux jours : Le référent de parcours

Module 11

Cheminement et implication professionnels

Contenu :

- Evaluation individuelle (DC3) de milieu de formation en présence du candidat, du référent professionnel et du référent de parcours : une demi-heure par candidat.
- Temps de parole professionnelle
- Accompagnement aux écrits professionnels : DC3
- Point sur l'élaboration du dossier DC1
- Entretiens individuels de chaque assistant familial sur la façon dont il s'est approprié le processus de formation

Intervenants :

Sur les deux jours : Le référent de parcours, formateur 1 et formateur 2

Module 12

Dynamique de l'accueil familial

« Accompagnement de l'enfant dans l'« entre deux » familial »

Contenu :

- Temps de parole professionnelle
- Qu'est-ce qu'être parent ?
- Les compétences parentales ; approche de la dysparentalité.
- Le partage de l'autorité parentale au quotidien : le cadre juridique et les usages
- Les loyautés familiales : L'accompagnement de l'enfant au regard des problématiques liées à son évolution psychique et aux relations qu'il entretient avec sa famille d'origine
- Suppléance et substitution
- Les différents types de suppléance familiale en fonction de la singularité des situations.
- L'exercice des droits de visite et d'hébergement ; les visites encadrées, médiatisées, en lieu neutre, dans le milieu carcéral...

Intervenants :

Sur les deux jours : Le formateur 2

Module 13

Dynamique de l'accueil familial

« Une place pour chacun dans la dynamique d'accueil familial »

Contenu :

- Temps de parole professionnelle
- Les différentes phases de l'accueil familial : entre idylle et situation de crise.
- Place et rôle de l'ensemble des membres de la famille d'accueil : le conjoint et les enfants au regard des problématiques particulières.
- La place de l'enfant accueilli : l'élaboration d'une place spécifique. Rivalités et enjeux.
- Les effets de la prise en charge sur les membres de la famille d'accueil ; le changement des places dans la famille d'accueil.
- L'accompagnement bien- traitant
- Approche du concept de résilience
- Intervention éventuelle d'un juge des enfants.

Intervenants :

Sur les deux jours : Le formateur 2

Module 14

Le travail en équipe

Contenu :

- Temps de parole professionnelle
- L'intérêt du travail en équipe : la mise au travail de tous les acteurs de cette séparation temporaire instituée. La prise de risque à plusieurs
- Travail en équipe autour de l'enfant : une place pour qui ? Pour quoi ? Une place comment ?
- Point sur l'accompagnement à plusieurs de l'enfant abusé sexuellement
- Une culture de la bientraitance pour les professionnels et les familles.
- Rôle de l'équipe pluridisciplinaire dans le maintien et l'évolution des places. Articulation des rôles de chacun.
- Secret professionnel et partagé des infos

Intervenants :

Sur les deux jours : Le référent de parcours

Module 15

Le travail en équipe (suite)

Pratiques culturelles et pratiques éducatives

Contenu :

- Temps de parole professionnelle

Le travail en équipe (suite)

- La réunion de synthèse : un outil pour la co-construction du projet de l'enfant et son évaluation.
- Le rapport d'évolution de l'enfant à partir de la synthèse des observations écrites.

Pratiques culturelles et pratiques éducatives

- La famille et ses évolutions : la place des pères, des mères, des beaux-parents.
- La famille : premier modèle culturel et d'éducation
- Inter culturalité : approche des pratiques culturelles et religieuses différentes.
- Réflexion sur les rites et traditions.
- Réflexion sur le lien entre pratiques culturelles et pratiques éducatives.

Intervenants :

Sur les deux jours : Le formateur 1

Module 16

Accompagnement éducatif

Structuration de l'identité du jeune

Contenu :

- Espace de création individuelle.
- Processus d'autonomisation et accompagnement éducatif dans le cadre de l'accueil familial : approche des concepts
- Repères, rythmes et autorité dans l'accompagnement éducatif.
- Réflexion autour des pratiques.
- La question de la majorité : le départ du jeune ou la poursuite de son accompagnement dans le cadre d'un contrat spécifique « jeune majeur ».
- Rôle des parents et d'autres référents dans la structuration de l'identité de l'enfant.
- Préparation à l'épreuve DC2
- Evaluation intermédiaire collective.

Intervenants : Sur les deux jours : Le référent de parcours

Module 17

Accompagnement éducatif Dans les apprentissages scolaires

Contenu :

- Temps de parole professionnelle
- Le rôle des apprentissages
- Préoccupations en matière d'apprentissages scolaires
- Qu'est-ce qu'apprendre ? Entre appétence et peur d'apprendre
- Les retards d'apprentissage au regard de la situation de l'enfant.
- Les troubles de l'apprentissage (ex : « les dys »)
- L'accompagnement spécifique en cas de difficultés
- Rôle de l'assistant familial dans les apprentissages scolaires
- Le système éducatif et ses ressources : les structures d'aide proposées.
- L'enseignement spécialisé : les structures identifiées ; place et rôle des adultes référents.
- L'inclusion scolaire

Intervenants :

Sur les deux jours : Le formateur 2

Module 18

Accompagnement éducatif Les médiations éducatives et culturelles

Contenu :

- Temps de parole professionnelle
- Les supports favorisant la rencontre et l'éveil : les activités et les jeux
- Accompagnement éducatif de l'assistant familial au travers des jeux
- Les lieux ressources.
- Rôle des loisirs et des activités culturelles et artistiques dans le développement de l'enfant.
- Accompagnement des choix, y compris celui de ne rien faire.
- Entraînement à l'épreuve n°2 : étude de cas à réaliser dans les conditions

Intervenants :

Sur les deux jours : Le référent de parcours

Module 19

Accompagnement éducatif des adolescents en grande souffrance

Contenu :

- Temps de parole professionnelle
- A quoi reconnaît-on un jeune en grande souffrance psychique ?
- Approche des causes et symptômes de la souffrance des jeunes
- Les conduites à risques et les troubles dépressifs des adolescents.
- Les conduites addictives, les rites ordaliques.
- L'accompagnement spécifique des jeunes en grande souffrance au sein de la famille d'accueil.
- Réflexion sur un accompagnement bien traitant des familles d'accueil.
- Les organismes chargés de la prévention et de la prise en charge des jeunes en grande souffrance : la rencontre et le travail avec ces équipes.

Intervenants :

Sur les deux jours : Le formateur 1

Module 20

Alternance et parcours de formation

Contenu :

- Evaluations individuelles de fin de formation en présence du candidat, du référent professionnel et du référent de parcours. Une demi-heure par candidat.
- En parallèle :
- Elaboration et rédaction des bilans individuels de formation à insérer dans les livrets.
- Synthèse sur l'accompagnement éducatif au regard des projets individualisés des jeunes accueillis
- Bilan individuel : questionnaire de fin de formation
- Séance élaborée par les stagiaires au travers d'une médiation choisie par le groupe.
- Création collective
- Temps d'échange
- Bilan collectif de fin de formation

Intervenants :

Sur les deux jours : Le référent de parcours, Formateur 1 et Formateur 2.

Conclusion

La formation de 240 heures s'adresse à des professionnels en poste, c'est une formation riche dispensée par des formateurs qualifiés et expérimentés dans le champ de la protection de l'enfance.

L'IRTSCA est en étroite collaboration avec le service de la direction enfance et famille du département de l'Aube. C'est ce dernier qui a l'issue de la formation de 60 heures adresse la liste complète des participants à la formation obligatoire.

La formation doit s'ajuster et s'adapter aux différents décrets ou textes de lois en cours afin de répondre aux exigences nationales.